Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Juillet 1899. No. 36.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS

En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, 5 Rue Daumot à Alfortville, Paris, Seine, qui a seule le Monopole et la réserve exclusive des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Causerie sur l'Acétylène

Voici bientôt cinq ans que l'Acétylène a fait son apparition dans le monde, et malgré les immenses progrès réalisés, il y a encore trop de personnes qui ne le connaissent pas bien.

En effet, il existe dans le grand public une peur instinctive et inexplicable pour ce nouveau gaz qui fut appelé et avec raison, " le gaz électrique " ; et cette peur a été soigneusement entretenue, en Europe du moins, par les Compagnies gazières qui redoutent la concurrence.

Cependant, nul ne songe moins à faire concurrence au gaz et à l'électricité que l'Acétylène. Si l'on compte les petites villes qui ne pourront adopter ni le gaz ni l'électricité, parce qu'elles ne disposent pas de la force hydraulique ou que leur population est trop minime, et les particuliers ou usiniers trop éloignés des centres pour pouvoir s'y approvisionner de lumière, on verra que cette clientèle est déjà une source d'applications telles, que l'acétyléniste ne songera pas à marcher sur les brisées du gaz et de l'électricité.

On peut dire que ce qui a empêché un plus grand développement de l'acétylène, c'est le manque de carbure de calcium.

Cette industrie de la matière première du nouveau gaz, malgré son énorme extension, n'a pas suivi le mouvement en avant du commerce et de l'exploitation des appareils.

Posons quelques chiffres : voici le bilan des opérations de l'industrie de l'acétylène en 1898, en Allemagne seulement :

Il a été vendu 6.451 appareils de tous calibres et la vente de ces appareils a donné 4.031.875 francs. Ces appareils ont amené la vente de 112,355 becs, ce qui donne un chiffre de 140.442 francs 75. Enfin il a été consommé 14.570 tonnes de carbure à 866 francs, ce qui fait 12.624,37 francs.

Le chiffre total des affaires a donc été de 16.796 292 francs, soit plus de trois millions de dollars.

Cela en Allemagne seulement ; en France le chiffre est à peu près égal sinon plus fort.

Il faut compter ensuite les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, la Russie, l'Espagne, l'Italie, et la Roumanie qui sont les contrées qui se sont occupées activement de l'industrie qui nous intéresse.

Si nous ajoutons qu'il y a environ 4000 brevets ou patentes de pris, soit sur les appareils, soit sur les becs, soit sur les fours à carbure, on verra le mouvement se dessiner.

Eh bien! pour satisfaire aux demandes de carbure de ces quarante ou cinquante mille installations (si ce n'est plus) qui existent de par le monde, il n'y a encore que 52 usines de carbure soit en marche, soit en construction, et c'est ce qui amène la hausse considérable qui se produit tous les ans, au moment où le commerce bat son plein.

Voici d'ailleurs la liste de ces usines :

France (19)—La Bathie, 2 ; Bellegarde ; St-Béron ; N. D. de Briançon ; Troyes ; Léchilienne ; Chapareillon ; Lancey ; Crampagna ; St-Etienne ; Epierre ; Le Giffre ; Serres ; Patin ; Lille ; Albas ; Mancioux ; La Roche-Posay ; dont 5 variant de 100 à 500 (horse-power) et le reste de 1000 à 5000 (horse-power).

Angleterre (4)—Fogers ; Birmingham 2 ; Ingleton.

Suisse (7)—Neuhausen ; Valorbes; Vernier ; Vernayaz ; Gampel; Via Mala ; Klosters.

Allemagne (5) — Francfort ; Bitterfeldt ; Rheinfelden ; Augsburg ; Meran.

Etats-Unis (6)—Niagara (2) ; Appleton ; Sault-Ste-Marie; Halcombe-Rock-Henton.

Canada (2) — Ste-Catherine ; Trois-Rivières ; Italie (3), Espagne (2), Belgique (1). Suède (1), Bosnie (1), Norwège (1).

Etudions donc brièvement les progrès réalisés par ces deux branches de la nouvelle Industrie : fabrication et placement des appareils, fabrication du carbure de calcium. Trois principes fondamentaux ont présidé à la construction des appareils :

1o. Chute de l'eau sur le carbure.

2o. Mise en contact de l'eau avec le carbure ou réciproquement.

3o. Chute du carbure dans l'eau.

Les brevets des trois ou quatre mille appareils dont je parlais tout à l'heure, reposent sur ces trois principes.

Des deux premiers, travaillés tout d'abord, il résulte comme avantages: une automaticité parfaite, une grande simplicité de construction, la facilité d'employer du carbure de toutes grosseurs.

Dans ces deux genres, les appareils français, Daix, Cappelle, Lacroix et Turr, sont certainement les mieux étudiés et les plus pratiques. A côté de ces avantages, il y a comme inconvénients l'ennui du nettoyage, les résidus se présentant sous forme de chaux très épaisse et souvent la production du gaz à une température trop élevée.

Le troisième principe présente l'avantage immense de produire le gaz absolument à froid et de faciliter le nettoyage.

En effet, dans les appareils de cette catégorie, une petite quantité de carbure tombe dans une masse d'eau, l'échauffement est presque nul ; de plus la chaux résultant de la décomposition du corbure, se présente dans la forme d'une boue excessivement liquide et d'une évacuation facile.

A côté de ces avantages, les appareils de cette catégorie ont l'inconvénient d'être difficiles à combiner au point de vue de l'automaticité.

Il y a dans la construction de ces appareils une partie mécanique très ardue, et la plupart des inventeurs en sont arrivés à ne pouvoir employer que le carbure granulé, qui coûte plus cher et est d'un rendement plus faible. Les appareils Malé, Payon et Cousin sont des modèles dans ce genre. On me pardonnera de citer des appareils français, mais c'est que, véritablement, j'ai étudié tous les appareils anglais, allemands americains et c'est certainement en France que l'on a étudié le plus la question de construction.

Il vous suffira de savoir que sur les trois mille et quelques brevets il y en a au moins 2500 de français. De plus la plupart des appareils étrangers ont été brevetés bien après certain types tels que Daix, Turr, Cappelle-Lacroix, Deroy et ont pu s'inspirer de ces modèles.

Les brûleurs ont été aussi très étudiés et après bien des essais, on s'est arrêté au brûleur à mélange d'air, dont M. Bullier réclame la paternité et dont le premier modèle paru fut le Naphey (américain). Ce genre de brûleur a été très perfectionné depuis. Il convient donc de louer tous les acétylénistes de leurs efforts et de féliciter inventeurs et constructeurs du succès obtenu.

Je parlerai un peu différemment de la question du carbure.

Nous nous trouvons en présence d'une Insdustrie qui, si elle est difficultueuse, est aussi très productive. Aussi serai-je plus sévère pour MM. les Fabricants de carbure qui ,sont les seuls, ou presque, à avoir profité du mouvement en avant, financièrement parlant.

On a étudié bien des fois la question des prix de revient du carbure et l'on s'est accordé au prix de 160 à 180 francs (32 à 36 doll.) la tonne, amortissement du capital compris.

Or le prix de vente n'a jamais été inférieur à 300 francs (60 doll.) et monte le plus souvent à 450 francs (90 doll.), prix à l'usine, emballage et port non compris.

De plus les fabricants de carbure ne font pas toujours la pleine production que leur permet leur force motrice ; de sorte qu'en automne au moment de la demande, ils ne fabriquent plus assez et ne peuvent livrer ce qui leur est commandé.

Il y a là une lacune que le temps comblera ; on arrivera certainement à faire fabriquer aux usines, l'été au moment où les chutes d'eau sont dans toute leur force, tout ce dont elles sont capables, et des intermédiaires emmagasineront ce carbure qui atteindra un cours à peu près égal toute l'année. Ce jour-là l'Industrie de l'acétylène prendra une véritable importance, et donnera du fil à retordre au gaz et même à l'électricité.

R PIERRE.

Quelques journaux français rapportent que M. Brisson, député français, est monté à la tribune, l'autre jour, et, tout en parlant en faveur du nouveau cabinet Waldeck-Rousseau , a fait le signe de détresse maçonnique, sauvant ainsi les jours du cabinet qui menaçait de tomber dès sa première apparition devant la chambre. Les socialistes étaient furieux à cause de la présence dans le cabinet du général Galliffet et se disposaient à voter la déchéance du ministère. L'appel maçonnique de Brisson aurait eu pour résultat l'abstention d'un grand nombre de députés socialistes et la conversion d'autres, ce qui a donné une faible majorité au cabinet Rousseau-Millerand-Galliffet.

Le "Progrès" de Joliette vient d'atteindre sa deuxième année d'existence. Nos sincères félicitations.

VILLE DE SAINT BONIFACE MANITOBA

NOTICE.	AVIS.
Town of Saint-Boniface.	**Ville de Saint-Boniface.**
SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES.	Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes.
By virtue of a warrant issued by the Mayor of the Town of Saint-Boniface under his hand and the corporate seal of the said Town, to me directed and bearing date the 15th day of July A.D. 1899, commanding me to levy on the several parcels of land hereinafter mentioned and described for the arrears of taxes due thereon and costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs be sooner paid, I will, on Monday, the 28th day of August next, A. D. 1899, at the hour of ten o'clock A. M. of that day, at my office in the Town Hall of Saint-Boniface, proceed to sell by public auction the said lands for the said arrears of taxes and costs.	En obéissance à un mandat du Maire de la Ville de Saint-Boniface, revêtu de sa signature et du sceau officiel de la Ville et portant la date du 15me jour de Juillet A. D. 1899, m'ordonnant de prélever sur les terrains ci-après mentionnés les arrerages de taxes dus sur iceux et les frais, je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrerages de taxes et frais ne soient plus tôt payés, je vendrai aux enchères publiques les dits terrains pour les dits arrerages de taxes et frais, lundi, le 28me jour d'août prochain A. D. 1899 à 10 heures de l'avant-midi, à mon bureau en l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface.

LOT OR DESCRIPTION.	Block	Parish Lot.	No. of Plan.	Arrears	Costs.	Total.
				$ cts	cts	$ cts
1		75	227	3 97	50	4 47
1108		R. C. M	76	20 00	50	20 50
1133		do	do	26 30	50	26 80
8 and 10		76	64	44 60	50	45 10
11		do	224	18 35	50	18 85
52		do	64	16 38	50	16 88
121		do	do	11 90	50	12 40
213		do	do	36 51	50	37 01
307		do	do	34 03	50	34 53
509 (East half of)		do	do	28 25	50	28 75
519 & 521		do	204	24 55	50	25 05
The west 33 feet of 528		do	64	3 98	50	4 48
536 and 538		do	do	179 80	50	180 30
The west portion of 605, 132 feet in width by 198 feet in length		76	98	102 75	50	103 25
East half of 635 and the whole of 637		do	64	140 32	50	140 82
647		do	do	27 85	50	28 35
648		77	77	22 92	50	23 42
738		76	64	39 87	50	40 37
835		do	do	83 82	50	84 32
The easterly 21 feet of 849 and the whole of 851		76	224	99 59	50	100 09
One unsubdivided portion of 76 and 77, which may be described as follows : A piece of land of 75 feet by 132 feet, bounded on the south by the north side of Provencher avenue on the west by the east side of Saint Jean Baptiste Street, on the north by a line parallel to and distant two chains from said north side of Provencher avenue, and on the east by a line parallel to and 75 feet distant from the said east side of said Saint Jean Baptiste Street		76 & 77		45 47	50	45 97
3		78	232	8 10	50	8 60
9		do	do	19 90	50	20 40
11		do	do	8 62	50	9 12
14		do	do	15 90	50	16 40
16		do	do	7 95	50	8 45
18		do	do	7 95	50	8 45
1		79	252	20 21	50	20 71
3		do	do	20 21	50	20 71
5		do	do	20 21	50	20 71
7		do	do	61 25	50	61 75
All that part of Lot 87, D. G. S., Parish of St. Boniface, lying between the easterly limit or rear of said lot and a line drawn at right angles across said lot, distant four chains east of the eastern limit of College street, if produced northerly across said lot and containing 7 acres, more or less				77 95	50	78 45
5, 6, 7	1	89	368	30 88	50	31 38
8	1	do	do	33 35	50	33 85
9 and 10	1	do	do	20 75	50	21 25
17	8	do	do	7 95	50	8 45
W hf of 17 and the whole of 18 to 24	1a	93	384	19 72	50	20 22
8, 9, 10, 11	2	89	386	50 34	50	50 84
2	8	do	do	20 91	50	21 41
4	8	do	do	28 00	50	28 50
11	8	do	do	19 72	50	20 22
23, 24, 25	10	do	do	38 82	50	39 32
26	10	do	do	16 15	50	16 65
	28	do	do	66 38	50	66 88
1, 2, 3, 4	1	93	385	141 65	50	142 15
3, 4, 5	16	do	do	36 97	50	37 47

Dated at St-Boniface this 19th day of July A. D. 1899.
Date à St-Boniface ce 19me jour de juillet A. D. 1899.

THÉO. BERTRAND, Sec.-Treasurer.

Le Manitoba.

Mercredi. 26 Juillet 1899

NOTRE INDEPENDANCE

Depuis que la question des écoles existe, LE MANITOBA a toujours suivi les conseils de son archevêque, il a toujours tenu vis-à-vis des partis une indépendance complète sur cette grave question.

Les conservateurs catholiques du Manitoba ont suivi la même voie et persévéreront dans le même chemin.

Les délégués à la dernière convention conservatrice du comté de Saint-Boniface, tenue à Saint-Norbert, le 11 dernier, et leur candidat, M. Joseph Bernier, en établissant leur programme, ont alors défini très clairement leur politique et ont déclaré en termes non équivoques leur parfaite indépendance de tous les partis sur cette question importante, du règlement équitable de laquelle dépend notre avenir national au Manitoba.

L'Honorable Hugh John Macdonald le sait très bien; personne ici ne l'ignore.

Nous ne croyons pas, il est vrai, en Greenway; nous espérons mieux de M. Macdonald.

C'est notre droit.

Le premier ennemi à combattre est l'oppresseur actuel.

Quiconque suivra ses traces trouvera chez nous des adversaires.

Nous ne faisons que répéter ici ce que nous avons déjà dit et écrit très souvent.

UN MYSTERE

PEU MYSTERIEUX

Sous ce titre, nous retrouvons dans le "Courrier du Canada" les quelques paragraphes suivants pris dans le "Temps," lesquels nous avaient échappé :

Un article du MANITOBA sur les livres en usage dans les écoles publiques fait en ce moment le tour de la presse de la province de Québec. Ce journal dénonce l'absence d'une série complète de livres français et catholiques pour les écoles.

Comment se fait-il que le MANITOBA ait gardé le silence sur le compromis proposé au mois de mars 1896, par MM. Smith, Desjardins et Dickey et dans lequel on parlait de livres scolaires "neutres" et "pas du tout" de livres français.

Ce règlement qui ne permettait ni les livres bilingues, ni la série Montpetit, avait pourtant satisfait les chefs de la minorité.

Qui éclairera ce mystère ?

Et cette contradiction ?

Là-dessus, notre sympathique confrère du "Courrier" remarque fort justement :

En premier lieu, le règlement mentionné par le "Temps," ne parlait en aucune manière de livres "neutres." Il parlait au contraire des livres qui devaient être en usage "dans les écoles catholiques," et ce fut précisément un point sur lequel les représentants du gouvernement Greenway élevèrent des objections.

En second lieu, le projet en question n'a été connu qu'après la rupture des négociations, et le MANITOBA n'a pas eu à l'accepter ni à le repousser, vu que les journaux n'en ont pris connaissance que lorsque cette tentative douteuse, imposée par sir Donald Smith, eût heureusement échouée, à cause de l'obstination des Greenway, des Sifton et des Cameron.

Les propositions de MM. Desjardins, Dickey et Smith ne donnaient que les grandes lignes d'un arrangement possible, laissant beaucoup de détails à préciser. Elles étaient bien supérieures au compromis boiteux de MM. Laurier et Greenway. Cependant elles n'ont jamais été reconnues comme suffisantes par la minorité, pour la bonne raison qu'elles n'ont abouti à rien, par suite du fanatisme étroit du gouvernement de Winnipeg.

Voilà la vérité au sujet de cette tentative de conciliation au mois de mars 1896.

Après avoir remercié le "Courrier" de son attitude, nous ajouterons quelques mots.

A l'origine de ces négociations la minorité n'a pas été consultée. Elle devait l'être ultérieurement, selon le degré de bonne volonté que les commissaires auraient rencontré chez les membres du gouvernement Greenway. Cela ressort des paroles mêmes de ces derniers, lesquels, dans leur réponse aux commissaires fédéraux, donnent comme l'une de leurs objections aux propositions qui leur sont soumises, que tout arrangement doit être soumis à "une tierce partie," c'est-à-dire, à la minorité. Du reste, il est parfaitement connu que les commissaires fédéraux avaient reçu instruction de ne rien conclure sans avoir l'assentiment de la minorité.

C'est là l'une des grandes différences qui distinguent l'action de l'ancien gouvernement de celle du gouvernement actuel.

Celui-ci a bâclé les funérailles de nos droits sans nous en parler.

La conférence n'ayant pas abouti, il n'y avait plus lieu pour les commissaires de consulter la minorité, ni pour celle-ci d'approuver ou de désapprouver.

Cependant, il y a eu dès les premiers moments de cet incident, des avertissements et des réserves très nets qui annonçaient pour plus tard des protestations également nettes, dans le cas où des arrangements, sacrifiant nos droits, seraient intervenus.

Asini LE MANITOBA, s'exprimant au sujet de cette conférence qu'on annonçait, disait, le 18 mars 1896 :

Quant à nous, nous ne pouvons accepter rien moins que l'Acte réparateur soumis aux Communes.

En d'autres termes, LE MANITOBA intimait aux négociateurs qu'aucun arrangement ne serait accepté par la minorité s'il ne contenait les principes incorporés dans l'Acte réparateur.

Le 1er avril, LE MANITOBA disait encore, dégageant sa responsabilité et celle de la minorité :

Nous ignorons ce qui s'est passé. Nous faisons seulement remarquer que la minorité n'a nullement été représentée à ces réunions diverses...... La loi remédiatrice est le salut de la minorité catholique.

Le 8 avril, LE MANITOBA était encore plus affirmatif :

L'apaisement, dit-il, ne saurait se faire que par la juste appréciation et la reconnaissance des droits de la minorité catholique. ...... Nous ne pouvons accepter de demi-mesures.

LE MANITOBA parlait alors au nom des chefs de la minorité.

Les propositions des commissaires fédéraux n'étaient d'ailleurs pas un règlement. Elles n'étaient que des préliminaires à des négociations ultérieurement possibles entre le gouvernement manitobain et la minorité. Le "Courrier du Canada" l'a dit avec justesse.

Mais, si tant est que le "Temps" veuille appeler ces propositions un règlement, nous sommes en mesure d'affirmer que "ce règlement n'avait pas satisfait" Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Quand la nature des propositions fut officiellement connue, l'honorable sénateur Bernier fit parvenir aussitôt au chef du gouvernement, Sir Mackenzie Bowell, la claire protestation suivante :

Je réclame pleine justice pour la minorité. Les propositions des commissaires ne nous donnent pas cette justice pleine et entière; par conséquent il est de mon devoir de marquer mon dissentiment à l'endroit de ces propositions, lesquelles restent en deçà des limites assignées à nos droits. ...... Je vous prie de mettre votre cabinet au courant des vues que je viens de vous exprimer.

Ces paroles exprimaient aussi les sentiments de l'honorable M. LaRivière.

Donc, "le mystère et la contradiction" qui font, rien qu'en apparence, nous croyons bien, le tourment du "Temps," n'existent pas.

LE MANITOBA et les chefs de la minorité ont, de tout temps, été logiques et fermes, également éloignés de la violence inutile et des compromis désastreux.

P. S. Depuis que l'article qui précède est écrit, le "Temps" nous arrive avec une réponse au "Courrier du Canada," dans laquelle nous lisons :

Le compromis de mars 1896 n'était point, non plus, comme on l'a représenté à tort, une simple manœuvre d'amorçage, une entrée en matière préalable. Ce compromis était tel quel un règlement définitif qui fermait la porte à toute concession nouvelle, à tout perfectionnement ultérieur. Il y était dit que, moyennant l'observation stricte par le gouvernement provincial des conditions énumérées dans le projet, la MINORITÉ S'ENGAGEAIT A NE JAMAIS DEMANDER PLUS DES DROITS QUI LUI ETAIENT RECONNUS DANS LE JUGEMENT DU CONSEIL PRIVÉ.

Qui donc a pu dire avec autorité : Les catholiques s'engagent à ne demander rien de plus.

Personne n'a pu dire avec autorité : les catholiques s'engagent à ne demander rien de plus.

Au surplus, personne ne l'a dit, de cette façon là du moins Le paragraphe que nous citons n'est pas la reproduction textuelle des propositions des commissaires. Ce n'est qu'un résumé; et ce résumé est infidèle. Voici exactela proposition à laquelle le "Temps" fait allusion :

Quand "on en sera venu à une entente," par écrit, et que la législation requise aura été adoptée, l'Acte réparateur maintenant devant le parlement sera retiré, et tous les droits et privilèges qui pourraient être réclamés par la minorité sous l'égide des décisions du comité judiciaire de Conseil Privé "seraient tenus en réserve" et l'on n'y insisterait nullement, aussi longtemps que Manitoba observera fidèlement "l'entente acceptée."

Quand on en sera venu à une entente, dit la proposition. Or on ne pouvait en venir à une entente qu'après avoir l'assentiment de la minorité, puisque, d'après les représentants du gouvernement manitobain — et c'était l'une de leurs objections, couchées dans leur réponse—les arrangements étaient sujets à la ratification "d'une tierce partie." Cette tierce partie, c'était la minorité.

La proposition des commissaires fédéraux n'était danc pas absolue, mais conditionnelle. La condition, c'était que la minorité fût satisfaite.

Et il ne s'agissait que d'une entente, d'un "modus vivendi." acceptable et accepté, pendant la durée duquel les hostilités étaient simplement suspendues, durant bonne conduite du gouvernement manitobain. La porte restait ouverte à nos réclamations; nos droits étaient expressément réservés.

Par le règlement Laurier-Tarte-Greenway, ces mêmes droits sont sacrifiés. Et depuis qu'il est conclu, les déclarations des deux gouvernements, fédéral et local, nous le présentent comme définitif.

D'ailleurs, quelle qu'interprétation que l'on veuille donner à tous ces incidents, le fait capital pour nous, c'est que la minorité n'a jamais contribué à ces négociations; loin d'accepter ces propositions, elle les a déclarées inadéquates; elle reste donc libre de réclamer aujourd'hui.

A "L'ECHO DE MANITOBA"

Suivant son habitude. "L'Echo de Manitoba," dans son dernier numéro, s'occupe beaucoup de notre journal et pousse même la condescendance jusqu'à s'intéresser fortement à notre directeur.

Cinq colonnes suffisent à peine à son ardeur, et le juvénile Joseph Bernier, ce pauvre enfant encore à la mamelle, comme il l'appelle, s'en fait taper dessus longuement et généreusement.

Allez-y braves gens... Ne vous gênez pas M. d'Hellencourt : continuez dans cette voie, frappez encore, vous êtes dans ce genre d'une dextérité routinière et surtout vous frappez à côté avec une force remarquable et une ardeur aveugle.

Dans une correspondance au "Temps" d'Ottawa, datée du 20 janvier dernier, désirant vous faire passer en ces lieux pour un fruit rare, vous avez fait savoir au monde qu'ancien officier de l'armée française, vous avez quitté ce corps glorieux pour le seul motif que vous n'y trouviez point "l'indépendance morale" nécessaire au développement de l'individualité.

Pour nous qui y soupçonnons d'autres raisons, votre littérature n'est pas de nature à nous surprendre.

Vous n'êtes sûrement pas à la mamelle, compère; vous avez fait du chemin depuis ce temps-là !

Mieux voudrait peut-être pour vous que vous y fussiez encore.

Vous n'auriez pas alors à subir en silence la honte de voir votre nom retranché de l'en-tête du journal, comme rédacteur, tout en y demeurant.

Être obligé de se cacher pour donner de la valeur à ses articles, n'est pas d'une grande recommandation.

Vous voulez bien citer du "Manitoba," les phrases suivantes:

"Nous avons dégagé notre cause de la fortune des partis. M. Hugh John McDonald le sait, son parti aussi"

"Il y a certainement dans notre monde politique d'autres questions que la question scolaire et des questions fort importantes; mais la question des écoles, à notre avis, les domine toutes."

"En face de cette question, il n'y a pour eux (les conservateurs catholiques) aucune attache politique qui tienne, ni attaches passées, ni attaches présentes"

Eh! Monsieur, tout cela est vrai, nous le répétons encore avec plaisir; nous n'avons pas changé d'opinion depuis, quoique vous en disiez, et quoique vous ergotiez à prouver le contraire

Nous voulons le respect de la constitution, justice égale pour tous, nous combattons franchement et sincèrement pour les droits des catholiques et des Canadiens-français au Manitoba ; ces droits, nous les réclamons et nous les réclamerons de tous les partis, des conservateurs comme des libéraux.

Et cela, aussi longtemps que justice pleine et entière ne nous aura pas été rendue.

Nous sommes les adversaires de Greenway.

Pourquoi ?

Nous vous l'avons dit clairement dans notre dernier numéro.

Nous sommes contre Greenway parcequ'il est de type du politicien sans honte et sans vergogne, sans parole et sans honneur.

Nous sommes contre Greenway parcequ'il vient de déclarer en plein parlement, avec le cynisme qui le distingue, qu'il n'avait aucunement l'intention de nous réintégrer dans nos droits et dans nos biens spoliés.

Nous avons au cœur l'honneur national.

Vous nous permettrez de vous dire, messieurs de "l'Echo," que vous n'êtes pas fiers.

Vous vous aplatissez devant l'oppresseur de notre race, vous lui présentez l'encens de votre boutique, vous vous trainez dans la poussière pour avoir la satisfaction d'embrasser le talon qui depuis dix ans nous broie la poitrine, vous baisez avec joie la main qui a déchiré l'acte ou était écrite la clause de nos libertés et de nos droits ; et après cela vous osez faire la leçon à vos compatriotes !

Vous ne perdez rien pour attendre, messieurs ; calmez-vous, la population catholique française du Manitoba se charge de vous répondre aux prochaines élections générales.

Le flot de l'indignation populaire grossit de jour en jour contre cet homme néfaste.

Il le sait, vous ne l'ignorez pas non plus. La barque qui vous porte tous va bientôt chavirer et vous vous apercevrez dans quelques semaines que le peuple préfère encore les jouvenceaux à ces doucereux vieillards, dont la fierté nationale consiste à courber servilement le front devant le corsaire Greenway, l'ennemi de notre race et le spoliateur de nos droits.

Mgr L'Archevêque

Sa Grandeur Mgr Langevin s'est arrêtée une journée à Saint-Boniface au retour de son voyage à Vancouver. Elle est repartie samedi matin à 4 hrs pour Trois-Rivières.

A CEUX QUE CELA CONCERNE

"L'Echo de Manitoba" et quelques autres âmes benoites ont profité des compliments adressés par "Un Délégué" à M. Joseph Bernier, à propos de sa candidature, pour accuser le "Manitoba de puffisme Ces messieurs auraient peut-être raison si l'article était de la rédaction ; mais il n'en est rien : il est de M. J. A. Senécal, président de l'Association conservatrice de Saint-Boniface. Voilà pourquoi nous l'avons placé en 2ième page, parmi nos articles de rédaction. Et il en sera de même chaque fois que M. le Président voudra bien nous faire l'honneur de nous adresser des écrits.

M. GREENWAY?

Ce Que Nous Pouvons Attendre De Lui

(Paroles prononcées devant l'association libérale de Winnipeg, le 13 février dernier:

"Il y a en ce moment des hommes qui se sont donné pour tâche de discréditer l'attitude du gouvernement au sujet des écoles publiques. Ces hommes n'ont pas hésité à dire que le gouvernement avait faibli dans la position qu'il avait d'abord adoptée. Il désire les informer qu'ils ne pouvaient commettre une plus grande erreur. Le gouvernement ne peut avoir des officiers pour monter la garde à la porte de chaque maison d'école, mais CE QUE LE GOUVERNEMENT PEUT FAIRE ET VEUT FAIRE, C'EST DE CONFISQUER L'OCTROI LÉGISLATIF SI LES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE CES ÉCOLES SONT VIOLÉS. LE GOUVERNEMENT CONSERVE AUJOURD'HUI LA MÊME ATTITUDE QUE CELLE QU'IL A TOUJOURS EUE DEPUIS LA PASSATION DE L'ACTE DES ÉCOLES PUBLIQUES. SON BUT EST DE FAIRE DU PEUPLE DE CETTE PROVINCE *UN SEUL* PEUPLE PAR L'ÉDUCATION ET *UN SEUL* PEUPLE DANS LE CONCOURS QU'IL DOIT APPORTER AU DÉVELOPPEMENT DU PAYS, et le gouvernement ne souffrira aucun ingérence contraire à l'accomplissement de cette partie de de son programme."

Et quelques compatriotes se déclarent "heureux et fiers" d'être pour Greenway. Pas "fiers" du tout!

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Notre première page contient aujourd'hui la Chronique Scientifique de notre distingué collaborateur, M. R. Pierre. L'écrivain entretient aujourd'hui ses lecteurs sur l'acétylène. Ce gaz, dont tout le monde s'occupe en ce moment et qui prend une importance toujours de plus en plus grande, mérite d'être étudié avec soin. Nous nous félicitons de pouvoir publier une chronique d'un si grand à-propos et d'une plume aussi compétente que l'est celle du rédacteur du bulletin de l'acétylène à la "Science Française."

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Ce matin, à l'occasion de la fête de Sainte-Anne, il y avait grand'messe à la cathédrale, chantée par le T. R. M. Dugas. Il y eut beaucoup de communions. La musique a été faite par les RR. SS. Grises.

Les RR. PP. Jésuites, au collège de Saint-Boniface, ont commencé leur retraite annuelle dimanche soir et la termineront lundi, le 31 au matin.

Le Dr Lapponi, dans la brochure qu'il a lancée au sujet de la récente maladie du pape, dit que bien que le physique de Sa Sainteté paraisse faible et délicat, il est en réalité exceptionnellement fort et vigoureux. Le pape, dit-il, a la constitution d'un centenaire.

Le correspondant du "Daily Telegraph" à Rome dit que Sa Sainteté Léon XIII se propose de présider personnellement les cérémonies religieuses qui auront lieu à Rome lors de l'ouverture du siècle. Il inaugurera ces cérémonies en tenant un consistoire auquel l'archevêque de Santiago de Chili, sera élevé au cardinalat. Il y aura aussi d'autres changements parmi les prélats de l'Amérique du sud.

MARIAGE

Lundi matin, M. C. A. Gareau, le marchand bien connu de Winnipeg, conduisait à l'autel Mlle Clara Béliveau, de cette ville. Un grand nombre d'amis assistaient à cette cérémonie. Le mariage a été béni par M. l'abbé Béliveau, secrétaire de Mgr l'Archevêque et frère de la mariée. Au sortir de la cathédrale, il y eut un somptueux déjeuner chez Mde Béliveau, mère de la mariée, et le soir M. et Mde Gareau partaient en voyage de noces dans la province de Québec. Il y a eu réception de nombreux et riches cadeaux.

Nous présentons à l'heureux couple nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

CONDOLEANCES

A la dernière réunion de l'A.C. B.M., cour 230, Saint-Boniface, les deux motions de condoléances suivantes ont été passées :

Proposé par frère I. J. Lavoie, secondé par frère L. J. Collin, que c'est avec la plus vive douleur que tous les membres de l'A.C.B.M. de Saint-Boniface ont appris la mort du frère Elie Chamberland. Ils désirent à cette occasion exprimer à la famille du frère défunt leurs condoléances les plus sincères.

Que copie de cette résolution soit transmise à la famille du défunt et publiée dans LE MANITOBA et le "Canadien."

Proposé par frère Lavoie, secondé par frère Collin, que les membres de la succursale No. 230 assistent au service, en corps et avec insignes. Adopté.

Proposé par frère Joseph Bernier, secondé par frère A. Marion, que les membres de la succursale No. 230 de l'A.C.B.M., Saint-Boniface, ont appris avec la plus profonde douleur le décès du Rév. Père P. Lecomte, frère de leur chancelier, M. Jos. Lecomte, ainsi que celui de Madame Payment, sa belle-mère, et désirent exprimer leurs sentiments de sincères condoléances à leur frère dans le deuil où ces morts viennent de le plonger.

Que copie de la présente résolution soit publiée dans LE MANITOBA et le "Canadien," et transmise au frère Joseph Lecomte. Adopté.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les Sœurs de Miséricorde viennent d'acheter un lot non loin du pont Maryland à Winnipeg, et y bâtiront prochainement une Maison de Refuge.

—A cause du mauvais état de la voie ferrée du Southeastern, le grand pèlerinage qui devait avoir lieu aujourd'hui à Sainte-Anne a dû être ajourné.

—Un nouveau contingent de Doukhobors vient de nous arriver. Ils sont 75. Tous sont partis pour la colonie de Yorkton où le gouvernement les installe.

—M. Joseph Chamberland désire annoncer à ceux qui avaient des affaires avec feu M. Elie Chamberland, son père, qu'il sera à Saint-Boniface la semaine prochaine pour effectuer le règlement de ces affaires.

—On est à faire des améliorations au collège. Entre autres choses, un plancher neuf va être posé dans la salle des séances. Le jeu de paume des élèves a été démoli pour faire place à une construction plus spacieuse et qui répond mieux aux besoins des élèves, toujours de plus en plus nombreux.

—La compagnie Lister, de Winnipeg, vient d'apprendre que son Ecrémeuse dite "Alexandra" remporte le premier prix à l'exposition de Pretoria, Transvaal. Cette décision a été donnée au mois de mai. Aussi premier et second prix à Bloemfontein, dans l'Etat libre d'Orange, en avril 1899. En avant de tous competiteurs.

—M. et Madame Alfred Trudel, de Winnipeg, sont partis dimanche pour Montréal, où ils vont rencontrer M. l'abbé Joseph Trudel, leur fils, lequel revient de Rome. Ils feront leur retour à Winnipeg via Minneapolis, Minn., où ils rendront visite à la Rév. Sœur Trudel, résidant au couvent des RR. SS. Grises.

ON DEMANDE un instituteur ou une institutrice, pour le District Scolaire de Saint-Norbert. Le salaire payé sera de pair avec la competence de l'instituteur, qui devra être capable d'enseigner toutes les matières que comporte le programme scolaire des ecoles élementaires. Toute communication devra être adressée au secretaire du District Scolaire de Saint-Norbert, C. H. Pacaud.

A l'Enclos Public.

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Mis à l'enclos, le 4 juillet courant, 3 génisses d'un an sous poil rouge et blanc, l'une a l'oreille droite fendue, les deux autres n'ont pas de marques apparentes. Ces animaux, sinon réclamés, seront vendus à l'enchère vendredi le 4 août prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'enclos public en arrière de l'Hôtel-de-Ville.

LIG. GAGNÉ,
Gardien d'Enclos.

St-Boniface, 26 juillet 1899.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

EMPOISONNEMENT DU SANG

Terribles souffrances d'un cultivateur du comté de Prince Edouard

Le traitement à l'hôpital n'a pu le soulager et il se croyait arrivé au terme de sa vie—De nouveau bien et fort.

Du "Sun," de Belleville:

Un reporter du "Sun," de Belleville, a eu récemment l'occasion de s'occuper d'une guérison opérée par les Pilules Roses du Dr Williams, pour les Personnes Pâles et qui est quelque peu miraculeuse. La personne guérie, est H. William H Conklin, un cultivateur bien connu dans le canton de Ameliasburg, comté Prince Edouard.

En se rendant voir M. Conklin, le reporter était sous l'impression, d'après ce qu'il avait entendu dire du cas, qu'il allait trouver un homme presqu'invalide, mais, à sa grande surprise, il trouva un homme de six pieds, fort et robuste, activement occupé à décharger des billots placés sur un sleigh. Ayant fait connaître le but de sa visite, le reporter fut invité à se rendre à la maison où M. Conklin raconta son histoire, comme suit:

Vous pouvez voir par vous-même que mon état de santé actuel est au mieux et cependant j'ai été à deux doigts de mort. Il y a eu un an l'été dernier, je me bleseai à la main et il en résulta un empoisonnent du sang. Un médecin fut appelé et, sous l'action du traitement ordinaire, la main parut revenir à son état normal et je commençai à travailler. Il se trouva bientôt, cependant, que le poison n'avait pas été complètement extirpé et il se répandit dans tout le système. Le médecin fut de nouveau appelé, mais voyant que mon cas, était grave, il me conseilla d'aller à l'hôpital de Belleville. Je m'y rendis et y demeurai jusqu'au mois d'octodre 1897; mon état désespéré, et comme je n'avais fait aucun progrès dans le sens de mon retour à la santé, je déclarai franchement que je n'avais plus d'espoir. Croyant que je n'en reviendrais pas, je demandai à retournez chez moi. Je fis alors l'essai de divers traitements sans meilleurs résultats. Je ne pouvais pas marcher sans aide et j'étais courbé en deux comme des lames de couteaux. Dans cette extrimité, on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams et j'en envoyai chercher une demi-douzaine de boites. Après avoir pris la première demi-douzaine, mon appétit revint, et les transpirations nocturnes, qui avaient été le fléau de mes heures d'insomnies, m'abandonnèrent. Voyant que les Pilules me faisaient du bien, je m'en procurai un nouvel approvisionnement. En même temps, une enflure se manifesta à une hanche, le mal céda enfin, et de ce moment, mes progrès furent des plus rapides et je suis encore aussi sain que jamais, et je puis fournir une journée de travail comme qui que ce soit. Je puis seulement ajouter que les Pilules Roses du Williams m'ont amené à mon état actuel de santé et tant que je vivrai, je chanterai les louanges du remède qui m'a arraché aux griffres de la mort.

Les pilules Roses du Dr Williams guérissent en s'attaquant à la racine du mal. Elles renouvellent et constituent le sang et renforcent les nerfs, chassant ainsi la maladie du système. Rejetez les imitations en insistant pour que chaque boîte que vous achetez, soit entourée d'une enveloppe portant la marque de commerce complète. Dr Williams Pink Pills for Pale People. Si votre fournisseur ne les tient pas elles vous seront envoyées franco, à 50 cents la boîte, ou six boites pour $2.50, en vous adressant à la Dr Williams Medicine Co., Broskville, Ont.

DE PAR LE MONDE

La grève des employés des tramways se continue à New-York. Il y a, chaque jour, des rencontres sanglantes entre les employés en grève et la police.

On est à construire un couloir secret pour conduire Dreyfus de sa cellule à la cour et le dérober ainsi aux yeux du public.

Il n'est guère probable que la conférence de Québec se réunisse le 2 août.

Moins de deux semaines nous séparent maintensnt de cette date.

Le parlement n'aura pas encore été prorogé, et Sir Wilfrid sera conséquemment retenu à Ottawa.

Le sénateur Fairbanks qui arrive de l'Alaska, croit encore à la possibilité de s'entendre sur la question de la frontière et de reprendre les nogociations pour le règlement des difficultés entre les deux pays.

Le contrat pour le transport des malles entre le Canada et l'Angleterre passe à la compagnie Elder Dempster. Jusqu'à présent les malles avaient presque toujours été transportées par les Cies Allan et Dominion.

Deux secousses de tremblement de terre out ébranlé Rome l'autre jour. Dix neuf maisons ont été endommagées. Le Pape qui sommeillait dans une villa des jardins du Vatican, a été quelque peu effrayé.

Le secrétaire de la guerre aux Etats-Unis, M. Alger, vient de donner sa demission. Bien que cette démission fut attendue, elle arrive un peu à l'improviste. Personne ne croyait en effet que M. Alger quitterait son poste avant décembre. Elihu Root le remplace.

Le procès Dreyfus commencera à Rennes, France, vers le 7 ou le 8 août.

Interdiction de la bicyclette.

Se sultan de Maroc, écoutant ses conseillers, a récemment interdit l'emploi de la bicyclette sur toute l'étendue de son empire.

Deux dames de Toronto canotant gaiement, à Bracebridge, Ontario se sont approchées de trop près de la chute Moon et ont été emportées dans l'abime. La chaloupe a reparu à la surface, mais non les victimes.

Le Free Press de samedi contenait un compte-rendu détaillé de la démonstration faite par la commission des sauvages, au R. P. Lacombe, à l'occasion du 50ème anniversaire de son élévation au sacerdoce.

TUE PAR UN TRAIN

Un des débardeurs du steamer "Sardinian" a été tué à Montréal au quai de la ligne Allan, par un convoi de marchandises du Grand-Tronc. Son nom était Rodolphe Ferland. Il était âgé de 22 ans, célibataire, et demeurait rue de Montigny, avec son père M. Lazare Ferland, autrefois de Saint-Boniface.

Ils étaient plusieurs à décharger des madriers du vapeur, et, à un moment donné, le jeune homme eut à franchir la voie ferrée, qui est très rapprochée du quai à cet endroit, où il y a aussi une déclivité du terrain, qui oblige les trains à avancer à grande vitesse

L'homme ne parut pas remarquer un train, qui venait de l'Est, et se disposa à passer avec sa charge de planches.

Le gardien de nuit, au quai voyant ce qui allait se produire, si Ferland ne s'arrêtait pas, s'élança vers lui pour l'arrêter, en lui criant de se garer; mais l'autre ne parut pas l'entendre et au moment où le gardien de nuit posait la main sur son épaule, pour le tirer en arrière, la locomotive frappa le malheureux, qui fut traîné sur une assez longue distance, avant que le mécanicien pût arrêter.

Quand on arriva près du jeune homme, on contata que le corps avait été coupé en deux, à la ceinture, causant une mort instantanée. Un des bras a aussi été fracturé.

Il y a eu enquête du coroner. Il a été établi qu'il y avait des wagons stationnant sur la voie du Pacifique, et c'est pourquoi l'homme n'a pas remarqué l'approche du convoi du Granc-Tronc. Personne n'a été blâmé. Nous présentons nos condoléances à la famille.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Un nouveau cirque vient de nous visiter. Pas mauvais.

—Les malles prennent maintenant trois semaines pour venir de Dawson City.

—Le Procureur Général Cameron fait en ce moment un voyage aux Etats-Unis.

—Les conservateurs de Emerson viennent de choisir M. D. H. McFadden comme leur candidat.

—Le grand pique-nique annuel des employés du C. P. R. aura lieu le 17 août prochain au Portage la Prairie.

—M. et Mme Hébert, rue Saint-Joseph, viennent de perdre leur enfant, Eva, âgée de huit mois. Nos sympathies.

—La Salvation Army se fera prochainement construire des quartiers nouveaux à Winnipeg, au coût d'environ $15,000.

—Trois cents journalistes américains ont visité Winnipeg samedi et dimanche. On leur a fait une sympathique réception.

—Les pickpockets convaincus de délit durant la semaine de l'Exposition viennent d'être sévèrement punis par la prison.

—Les journalistes des Etats-Unis venus en voyage d'agrément dans l'ouest canadien en ont rapporté le meilleur souvenir.

—M. Amédée Manseau, sous-préfet du pénitencier de Stony Mountain, était en promenade à Saint-Boniface la semaine dernière.

—M. Jelin, un russe, vient d'acheter 1,500 acres de terrain à Holmfield, dans le sud du Manitoba. M. Jelin, dont le nom se prononce Helen, possède une très vaste ferme en Russie; cette ferme lui a donné, l'an dernier, 15,000 minots de blé, outre les autres céréales.

—Mme. Gustave Dubuc et Mlle Bélanger, sa sœur, en visite chez l'Hon. Juge Dubuc, son reparties samedi pour Saint-Jean-Baptiste.

—M.E.B.Eddy, le grand industriel en produits chimiques, de Hull, P. Q., était en voyage d'affaires à Winnipeg, au cours des derniers jours.

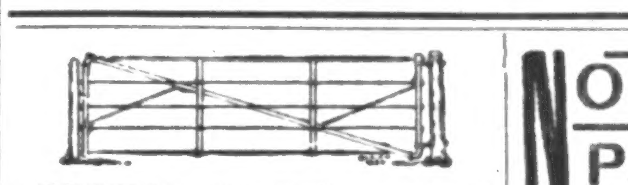
—La brasserie Blackwood subit actuellement de grandes améliorations. Tout ce qu'il y a de plus moderne fonctionnera à cet établissement.

—M. Alfred Vaudry, de Lorette, Man., nous prie d'annoncer qu'il vient de recevoir un char de chevaux du Montana, qu'il a choisis lui-même dans les ranches. M. Vaudry est avantageusement connu pour ses capacités dans ce genre de commerce. Ceux qui auront besoin de chevaux pourront s'adresser à M. Alf. Vaudry, Lorette, Man.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 25 Juillet 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 12	à 0 15
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
From ge	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 12½
Œufs en boites, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 75	à 0 90
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 68	à 0 69
Avoine, par minot	0 40	à 0 41
Orge "	0 45	à 0 45
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Supérieure XXXX		95
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 00
Son, "		10 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	8 00
Foin pressé, par tonne	9 00 à	11 00



FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No 30

Le général paraissait avoir de soixante à soixante-cinq ans, sa taille était moyenne, il avait un léger embonpoint sans être obèse. Son visage, large et court, ne se distinguait pas par la regularité des traits, au contraire, son teint, très coloré, faisait ressortir la blancheur éclatante de sa barbe et ses cheveux, restés bruns, lui donnaient un aspect étrange. Quoique loin d'être beau, il ne déplaisait pas et avait grand air. On devinait, en le voyant, qu'il n'était pas un officier quelconque.

Son fils, Gontran de Saugru, était un beau garçon de vingt-cinq à trente ans. Grand, élancé et blond, très blanc de peau et les traits, sinon corrects, du moins agréables. Ses yeux d'un bleu pâle, mais vif, ne manquaient pas d'expression. Il avait les cheveux blond ardent et la moustache tout à fait rousse.

Ni le père ni le fils ne se présentèrent avec embarras. Le prince s'était calomnié en affirmant qu'il était gauche comme un manchot et timide comme un pintade. Dès qu'ils pénétrèrent daus le salon, le marquis alla au devant d'eux et, les conduisant à la comtesse, qui à leur aspect, se leva, il les lui présenta.

"Nous sommes déjà, messieurs, des connaissances, dit-elle; je pourrais même ajouter que je suis, quant à moi, votre obligée. Trop souvent vous avez eu l'amabilité de nous céder vos places à la messe de midi, où, ce qui est bien coupable, nous venons toujours en retard.

"C'est là pour nous, comtesse, déclara le général une véritable bonne fortune, et j'espère bien que nous ne changerons rien aux habitudes.

Elle sourit.

"Voilà qui n'est pas orthodoxe!

—Tout en étant chrétien, objecta Gontran, la complaisance envers le prochain est de prescription évangélique.

—Et surtout envers les dames," n'est-ce pas, fit malicieusement le marquis.

Ce bavardage mondain dura quelques instants et comme l'heure passait, Madame de Noirmont aborda les questions sérieuses.

"Mon ami, dit-elle, en désignant Apettini du regard, m'a appris les raisons qui vous ont fait souhaiter de me connaître. La jeune fille que j'ai auprès de moi ressemble, paraît-il, à une personne que vous avez connue et que vous supposez être sa mère.

Le prince ne cacha rien de ce qu'il savait sur Raynal et sa femme. De son côté, la comtesse raconta dans quelles circonstances Gardella et sa mère étaient entrées dans sa maison.

"Pauvre Fatma! murmura le soldat, pendant qu'une larme d'émotion perlait au bord de sa paupière.

—Elle se nommait Fatma?

—Oui, comtesse, ce nom très répandu de tous temps parmi les femmes indigènes de l'Algérie commence à devenir commun dans les familles françaises établies dans le pays, et particulièrement chez les filles d'officiers.

—Qui était cette Fatma? demanda la comtesse, en laissant deviner sinon qu'elle ne serait pas mécontente de ne rien apprendre de bon sur elle, ou en encourageant son interlocuteur à ne pas faire scrupule de dire tout ce qu'il savait.

Le général qui avait senti une nuance de dédain dans cette question, s'était redressé.

"Fatma était la fille du Caïd Ben-Ferraz de Mascara, le plus ancien et le plus honoré des caïds de l'arrondissement. Ben-Ferraz fut l'un des plus dévoués serviteurs que la France comptait à cette époque dans les tribus arabes.

Il mourut chevalier de la Légion d'honneur."

Madame de Noirmont se mordit les lèvres.

"Comment a-t-elle épousé un simple soldat? répliqua-t-elle avec un accent qui n'était pas exempt de contradiction.

—D'abord, Raynal n'était pas un simple soldat. Lors de son mariage il était déjà lieutenant, et, après ses divers exploits dans la terrible campagne de 1870 surtout, à l'affaire de Reischoffen, il eut eu un rapide avancement et serait peut-être aujourd'hui en passe de devenir mon égal, malgré sa jeunesse relative. La destinée, cruelle pour lui, en a décidé autrement et Raynal mourra lieutenant, ce vaillant qui tuait les lions de l'Afrique comme les Nemrod parisiens tuent les lapins dans nos plaines."

La comtesse et le marquis regardèrent le prince de Forbach sans paraître le comprendre."

"C'est juste, reprit-il, ceci veut une explication, la voici: Le lion dans certaines parties de l'Algérie est un ennemi si redoutable que les arabes, malgré toute leur bravoure, craignaient de lui faire la guerre. Nous avons osé ce qu'ils n'osaient pas, et plusieurs de nos troupiers sont devenus légendaire par des hauts faits de ce genre: le fameux Gérard et nombre d'autres, d'abord Raynal. Or, un jour, que Ben-Ferraz et sa fille se rendaient à une de leurs propriétés lointaines, confinant au désert, ils furent témoins d'une lutte gigantesque entre un lion et Raynal qui, sorti vainqueur de ce combat, fit galamment porter, le soir même en bon Français, la peau de l'animal aux pieds de la belle Fatma. Ce don la toucha. En échange, elle s'éprit du héros et, sans exiger de voir ses parchemins, Ben-Ferraz enthousiasmé donna son consentement. Le courage individuel dans ces pays, est la première de vertus et le plus incontestable des privilèges. Le caïd pensa sans doute qu'un gaillard qui tuait des lions pour son son plaisir, irait loin sur le chemin de la gloire. Il ne se trompait pas helas! Raynal a été loin, trop loin, il a été brave jusqu à la folie Vous savez notre histoire à tous deux. Je ne vous la raconterai pas... je me metterais à pleurer et ça vous attristerait de voir des larmes d'un vieux soldat"

Tout en parlant il essuyait ses yeux.

"Comment Fatma a-t-elle consenti à quitter son pays? demanda vivement la comtesse.

—Elle a suivi son mari. Le régiment de Raynal a été rappelé. Comme Raynal redoutait pour elle, et avec raison, le climat le France, il lui a proposé de donner sa démission. Elle s'y est refusée ne voulant pas briser la carrière de l'homme qu'elle aimait. Malheureusement son dévouement lui fut fatal. A peine en France, elle eut sa fille Medji et tomba dans un état de dépérissement dû à la rigueur de notre climat. Raynal, désespéré, consulta en vain les médecins les plus en renom et dépensa en soins inutiles tout son petit avoir. La guerre de 1870 survint. Il proposa encore de remener Fatma à Mascara. Elle n'y consentit pas. Son père étant mort, il ne lui restait là-bas aucun protecteur, car, malgré le prestige des Français, les divers membres de la famille Ben-Ferraz n'avaient pas vu le mariage de Fatma sans éprouver un violent ressentiment, et la pauvre femme se sentant mourir, ne craignait rien plus que de laisser entre leurs mains sa chère Medji.

—Au moins en France, me disait-elle un jour, que je la prêchais pour la décider à retourner à Mascara, si je meurs avant le retour de Raynal, Medji ne sera pas sans appui. Les Français sont ses frères, ils auront pitié d'elle et la guerre fini, son père la retrouvera.

Les évènements ont à demi déjoué ses prévisions. Par quel concours d'infortunes, la malheureuse Fatma est-elle tombée dans le dénument où vous l'avez connue? C'est là un secret qu'elle a emporté dans la tombe.

—Raynal lui avait laissé quelques ressources mais insuffisantes, sans doute et, avant de venir expirer sur votre seuil, on s'imagine aisément par quelles privations elle a dû passer.

—Vous connaissez Raynal depuis longtemps? demanda la comtesse.

—Je l'ai connu dès son arrivée sous les drapeaux. Il a d'abord été dans les chasseurs, c'est ainsi qu'il a séjourné en Afrique. En rentrant en France, il m'a exprimé le desir de devenir directement mon subordonné. Fatma, également le souhaitait. J'ai fait les démarches nécessaires et voilà comment mon pauvre Raynal faisait partie des cuirassiers et a pu, à ses dépens, me sauver la vie à Reischoffen.

—De quoi vit-il? Quelles sont ses ressources?

—Il a sa pension et je pourvois au superflu. Sa folie est douce et inoffensive."

Apettini raconta l'innocente manie du fou.

"Mon Dieu, oui, affirma le prince, de nouveau très ému. La France et son général sont les seules souvenirs qui survivent dans sa pensée et y provoquent les dernières lueurs de lucidité qui éclairent encore parfois son intelligence.

—Vous avez préferé le placer sous la tutelle de Madame Riquard que de le faire entrer dans une maison de aliénés?

—Certes! je l'eusse plutôt gardé chez moi. Sa démence est si pacifique qu'il n'écraserait pas une mouche. Cette demence bénigne, dans un asile d'aliénés, aurait peut-être changé de caractère, elle eut pu s'aggraver au contact des autres fous et, je le répète, plutôt que de l'y envoyer, je l'eussent gardé chez moi, si Madame Riquard, qui m'a été chaleureusement recommandée, n'avait pas consenti à se charger de lui.

Raynal jouit chez elle d'un bon air, d'un beau jardin. Madame Riquard est la meilleure personne, du monde. Raynal, qui ne se rend compte de rien, n'a pas fait de difficulté pour aller chez elle. Il ne reconnait personne, pas même moi, mon souvenir est gravé dans sa pensée: mais mon image est sortie de ses yeux."

Madame de Noirmont eut une inspiration.

"Peut-être reconnaitra-t-il Medji." Et se ravisant, elle fit cette réserve: "Si toutefois Gardella est réellement Medji."

—Je ne me méprends point, assura le prince de Forbach, cette jeune fille c'est Fatma, trait pour trait.

—Il est néanmoins bien étrange que cette infortunée n'ait pas conservé sur elle quelque chose qui put faire constater l'identité de l'enfant au retour de Raynal.

—C'est vrai, convint le général, et je m'étonne de cette omission de Fatma. Elle avait des bijoux.

—La misère, objecta Apettini, l'aura forcée de les vendre.

—C'est probable.

—Mais vous, prince, comment n'avez vous pas fait des recherches?

A Suivre

Les nouvelles reçues de tous les côtés de la province indiquent un état srtisfaisant de la pousse du grain. La récolte promet d'être splendide.